

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2008

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 8 septembre 2008 à 20 H 00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 3 septembre 2008.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir :

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB et Gilbert SEYLLER.

Absents excusés : Eric MEMHELD donne procuration à Dominique HEILIGENSTEIN, Jean-Michel STIRMEL

Secrétaire de séance : Michaël MULLER

Assistantes déléguées au secrétariat : Emilie SCHUTZ et Christiane FRANTZ

Ordre du jour :

1. Adoption du procès verbal de la séance du 07 juillet 2008
2. 25^{ème} anniversaire de la Fête de la tarte Aux Quetsches
3. Présence des conseillers au bureau de vote des élections prud'homales
4. Location du bâtiment modulaire
5. Poteau d'incendie n°11- Rue des Cantonniers
6. Achat de matériel informatique pour l'école élémentaire
7. Lotissement du Vieux Chêne
8. Lotissement Rue de la Forêt
9. Aire de remplissage pour les agriculteurs
10. Mise en place d'heures d'ouvertures au cimetière
11. Délibération instituant le principe de la PVR
12. Divers
 - a. Droit de préemption
 - b. Message de remerciement de Mme Sattler
 - c. Vin d'honneur – Journée Laudate

1. Adoption du procès verbal de la séance du 07 juillet 2008

Le Procès Verbal de la dernière réunion du Conseil a été adressé à l'ensemble des Conseillers, qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés et les valider en l'état.

Laurent RINGEISEN souhaite rectifier les paroles rapportées lors de la séance du 7 juillet 2008 au point 4 (Urbanisme et économie):

Lotissement rue de la Forêt :

« A ma connaissance, les seuls points adoptés lors de la réunion concernant ce sujet, étaient la vente du terrain et la demande d'une troisième proposition à Faber&Schaller. Le prix de vente de l'are avait été proposé par la commission des finances mais n'a en aucun cas été adopté par l'ensemble du Conseil municipal. »

Concernant ce point, Monsieur le Maire précise que le prix de vente de l'are a été décidé et fixé par la commission des finances, le rôle de la commission étant de décider de certains éléments, que le conseil valide ensuite.

D'autre part, il estime le prix raisonnable, sachant que d'autres terrains dans la commune vont se vendre à un prix bien plus élevé.

Projet de Monsieur Maldonado :

Laurent RINGEISEN confirme qu'il était entièrement en faveur de la vente du terrain communal à Monsieur MALDONADO malgré la rédaction du procès-verbal qui pouvait laisser penser le contraire.

2. 25^{ème} anniversaire de la Fête de la Tarte Aux Quetsches

Justin Fahrner a présenté l'organisation et le déroulement de la Fête de la Tarte Aux Quetsches du dimanche 14 septembre 2008. Cette année sera le 25^{ème} anniversaire et il est essentiel de « marquer le coup ». Il présente le programme de la journée, évoque la longue et minutieuse préparation de l'exposition de photographies rétrospectives. De nombreuses personnalités sont attendues pour l'inauguration de l'exposition. Cette année, les quetsches sont rares et les questions fusent quant à l'origine de nos quetsches. Nombreux sont ceux qui réservent déjà une ou plusieurs tartes. Cette année, il est prévu de faire 870 tartes, soit une vingtaine de plus que l'an passé. La confection des tartes se fera chez Charlotte (Boulangerie SEYLLER) dans la nuit de samedi à dimanche. Deux équipes se relayeront.

Concernant la communication, un panneau a été mis en place dans le Val de Villé, un autre à Rathsamhausen, endroit stratégique où passent environ 9 000 véhicules par jour. L'idéal pour l'année prochaine serait d'en rajouter deux autres : un dans le secteur de Benfeld, Sand, Matzenheim et un autre dans le secteur de Marckolsheim. Les DNA, L'Alsace et l'Ami du Peuple ont également participé à la communication de cet événement par la publication d'un article. Des spots radios ont été diffusés par Azur FM et France Bleu Alsace.

3. Présence des conseillers au bureau de vote des élections prud'homales

Les élections prud'homales auront lieu le mercredi 3 décembre 2008. Il convient de désigner les conseillers qui seront présents durant la journée de 8 heures à 18 heures.

8 h 00 à 10 h 00	1. Justin FAHRNER 2. Jean-Claude KRETZ 3. Laurent RINGEISEN
10h 00 à 12 h 00	1. Rachel GRUSSENMEYER 2. Fabien SEYLLER 3. Jean-Marie BECK
12 h 00 à 14 h 00	1. Geneviève GROSSHENY 2. Emilie SCHUTZ 3. Justin FAHRNER
14 h 00 à 16 h 00	1. Jeannot LOOS 2. Frédérique THIETRY 3. Edith SCHWAB
16 h 00 à 18 h 00	1. Huguette BARONDEAU 2. Christiane FRANTZ 3. Gilbert SEYLLER

4. Location du bâtiment modulaire

Les travaux d'extension de l'école ne seront pas achevés avant le mois de mars 2009, c'est pourquoi il convient de prolonger le contrat avec la société TOUAX de Reichstett pour la location du bâtiment modulaire.

Le nouveau devis présenté pour la période de septembre 2008 à mars 2009 est d'un montant de : 3 001,92 € HT pour la location des bâtiments (14,16 € par jour calendaire) + 1 457,48 € pour les frais de démontage et de transport (qui auront lieu en mars 2009), soit un total de 4 459, 40 € HT (5 333,44 € TTC).

Les crédits suivants sont à prévoir au budget

C/6132 (locations immobilières) + 5 335 €

C/022 (dépenses imprévues de fonctionnement) - 5 335 €

Adopté à l'unanimité.

5. Poteau d'incendie n°11- Rue des Cantonniers

Une fuite a été constatée sur le poteau d'incendie n°11, au carrefour de la rue de la Maternelle et de la rue des Cantonniers. STRADA se chargera du remplacement du poteau d'incendie pour un montant de 2 326, 70 € HT soit 2 782,73 TTC. Adopté à l'unanimité.

Une demande de subvention sera faite au Conseil Général du Bas-Rhin.

6. Achat de matériel informatique pour l'école élémentaire

L'école élémentaire souhaite faire l'acquisition d'un ordinateur portable pour simplifier les manipulations lors des branchements au vidéo-projecteur. Au total, quatre devis ont été sollicités et seules les sociétés Midway Informatique d'Ostwald et Pearl de Sélestat ont répondu. Il est proposé de faire l'achat d'un ordinateur portable auprès de la société Midway pour un montant de 534,28€ HT, soit 639,00 € TTC à imputer sur le c/2184, op. 111.

Adopté à l'unanimité.

7. Lotissement du Vieux Chêne

Monsieur Ehrhardt de la société Sorevac a rencontré Monsieur le Maire et les Adjointes au sujet du lotissement du Vieux Chêne, rue de Hilsenheim. L'accord pour le projet dépend de l'engagement de la commune à réaliser la construction d'un îlot d'entrée, permettant l'accès au lotissement. Le coût d'une telle opération est estimé entre 20 et 30 000 €. Il est proposé que la commune s'engage à mettre en place une chicane d'entrée d'agglomération ou un îlot, comme par exemple à l'entrée des communes de Scherwiller ou de Mackenheim. Ces travaux se feront selon l'avancée du lotissement.

Justin FAHRNER propose que le lotisseur participe financièrement à cette réalisation afin d'atténuer la charge pour la collectivité. Il apparaît que la voie légale qui permet de demander une participation pour ce type d'équipement est la PVR. Le lotisseur sera associé à cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

8. Lotissement Rue de la Forêt

Laurent RINGEISEN sort.

Le cabinet Faber&Schaller a proposé un nouveau plan pour le lotissement rue de la Forêt, en tenant compte des servitudes imposées et en proposant un meilleur découpage du terrain. Celui-ci est divisé en deux parcelles ; l'une de 723m² et l'autre 789m². Compte tenu de la communication qui a été faite, la commune a réceptionné 3 candidatures. Monsieur le Maire propose d'attribuer les terrains par ordre d'arrivée des courriers de demande d'acquisition. Les deux premières candidatures arrivées sont donc retenues. Il s'agit de Ludovic RINGEISEN et de Bruno KNOBLOCH.

Il est évoqué ensuite les deux contraintes imposées par ces terrains : un recul de 5 mètres obligatoire lié au ruisseau et un terrain humide, qui complique la construction et empêche par exemple de faire une cave. En raison de ces contraintes, certains conseillers pensent que le prix proposé, 14 000 € l'are semble élevé et peut être revu à 13 000 €. D'autres conseillers s'accordent pour dire que ce sont les prix du foncier actuel, que dans d'autres endroits de la commune, des terrains seront vendus plus chers.

En définitive, la solution suivante est adoptée : le prix de l'are reste à 14 000 €, sauf la zone concernée par le recul de 5 mètres le long du ruisseau qui sera vendue au prix du terrain nu, soit 6 000 € l'are.

Adopté à l'unanimité.

9. Aire de remplissage pour les agriculteurs

Edith SCHWAB explique qu'actuellement, l'aire de remplissage pour les agriculteurs située rue des Sœurs est vétuste et que ceux-ci disposent de peu d'espace pour y accéder. Une nouvelle loi étant en cours pour la mise aux normes de ces puits, il est proposé au conseil d'approuver le financement d'un tel projet. Dans 3 ou 4 ans, cette démarche sera obligatoire mais ne sera plus subventionnée. Il convient donc d'anticiper afin de pouvoir bénéficier de subventions. La concrétisation du projet ne se fera qu'en 2010. Porté par les communes, le projet peut être subventionné à 60%, une part importante dont ne pourront pas bénéficier les agriculteurs si le projet est porté par eux seuls. D'autre part, une participation financière de l'Association Foncière pourra être envisagée. Une réunion aura lieu avec les agriculteurs de la commune pour évoquer le projet. Il s'agira de déterminer un emplacement sur lequel seront installés une plate-forme bétonnée et une fosse. L'emplacement de ce puits sera défini lors d'une prochaine réunion. Etant financé par la commune, il ne servira pas qu'aux agriculteurs.

Adopté à l'unanimité.

10. Mise en place d'heures d'ouvertures au cimetière

Suite aux dégradations, aux actes de vandalisme et à la présence récurrente de jeunes «squattant» ce lieu tard le soir et dans la nuit, il est proposé d'instaurer des horaires d'ouvertures. Le cimetière sera désormais ouvert de 8 heures à 20 heures, en continu. En dehors de ces heures, le cimetière sera fermé. Ces nouvelles dispositions figureront dans le règlement du cimetière, qui sera affiché à l'entrée du lieu. Adopté à l'unanimité.

11. Délibération instituant le principe de la PVR

La PVR est la Participation pour Voirie et Réseaux. C'est un dispositif initié par la loi Solidarité Réseau Urbain (2000) pour financer une voirie nouvelle. La PVR peut être utilisée pour financer des réseaux (eau, assainissement, électricité, gaines) le long d'une voie existante. La collectivité peut désormais répercuter au pétitionnaire tout ou partie de la charge financière de l'extension via la PVR.

L'instauration de la PVR se fera en deux temps : une délibération générale et une délibération spécifique dans un deuxième temps. Cette seconde délibération précisera le périmètre de la PVR, les travaux prévus et le montant de la participation par m² de terrain. Monsieur le Maire explique que grâce à l'adoption de ce principe, la commune ne sera pas obligée de financer tout le réseau et la voirie, une participation pourra être demandée à ceux qui déposent un permis de construire. Il pense, notamment au prolongement de la rue des Forgerons qui pourra être ajouté au zonage de la PVR.

Il est proposé d'adopter ici la phase 1, c'est-à-dire une délibération de principe.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-6-1-2° d), L.332-11-1 et L.332-11-2 ;
Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles construction,

Il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et des réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

12. Divers

a. Droit de préemption

La Commune de Wittisheim n'a pas fait valoir son droit de préemption lors de la vente immobilière suivante :

De M. Arthur JAEGLI à M. Manuel DA COSTA pour le terrain située rue du Cimetière, section 6, parcelles 429/25, 397/25 (1/6^{ème} de 6) et 430/25 (1/2 de 6) d'une superficie de 1130 m².
Adopté à l'unanimité.

La Commune de Wittisheim n'a pas fait valoir son droit de préemption lors de la vente immobilière suivante :

De M. Vincent ADDIEGO et Gabrielle STOTZ à Rémy PRATS pour l'habitation située 41 rue de Muttersholtz – section 21, parcelle 406/141 d'une superficie de 600m².

Adopté à l'unanimité.

b. Message de remerciement de Mme Sattler

Monsieur le Maire a fait la lecture des remerciements adressés à la municipalité par Mme Ginette SATTler, à l'occasion de son départ à la retraite.

c. Vin d'honneur – Journée Laudate

Le 19 octobre 2008 aura lieu à Wittisheim une rencontre entre les chorales du canton. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 100€ à la chorale de Wittisheim. Adopté à l'unanimité.

d. Motion d'opposition à la suppression de l'arrêt de bus « Place des Fêtes » à Wittisheim

Le Conseil Général du Bas-Rhin a supprimé l'arrêt de bus « Place des Fêtes » (situé au rond-point en allant vers Hilsenheim) sur la ligne 530, allant de Sélestat à Rhinau dans le but de rationaliser les points d'arrêts et d'optimiser la vitesse de la ligne qui n'est pas empruntée uniquement par des scolaires.

Une commune de la taille de Wittisheim, qui compte plus de 2 000 habitants se doit d'avoir un certain nombre de points d'arrêts permettant le ramassage des scolaires et autres voyageurs.

L'arrêt de bus « Place des Fêtes » est situé dans un endroit du village qui comporte une grande densité de jeunes scolarisés. D'autre part, l'urbanisation de Wittisheim suit son cours et d'ici les prochaines années, le lotissement de la 4^{ème} tranche sera construit à proximité de cet arrêt.

L'ensemble du conseil municipal déplore le manque de communication et de concertation à ce sujet et doit aussi faire face aujourd'hui à la colère des parents des jeunes scolarisés qui ne comprennent pas cette suppression.

Pour l'ensemble de ces motifs, le conseil municipal de Wittisheim s'oppose à la suppression de l'arrêt de bus « Place des Fêtes » et demande par conséquent au Conseil Général du Bas-Rhin de faire le nécessaire pour la restauration de cet arrêt.

e. Location du logement de la Poste

Depuis le mois de juin 2008, le logement au-dessus de la Poste est vacant. La Commission Bâtiment-Voirie sera conviée sur place pour voir si des travaux sont à effectuer.

Pour ce logement de 100m² environ, disposant d'un garage, après débat, le loyer proposé est de 650 €.

Adopté à l'unanimité.

f. Zone artisanale

➤ Maldonado

L'entreprise RME a demandé par courrier l'accord de Monsieur le Maire pour céder une bande de terrain (3x30m) lui appartenant à Monsieur Maldonado. Monsieur le Maire confirme son accord et informe les membres du Conseil de sa décision.

➤ Jardins de Gaïa

Les Jardins de Gaïa projettent de s'étendre sur une surface de 925m², c'est un projet qui n'est encore qu'au stade d'étude et d'esquisse.

g. Invitation des conseillers à une réunion bilan de solidarité 2007

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion aura lieu le jeudi 11 septembre 2008 à 10 heures à l'antenne du Conseil Général de Sélestat (Unité Territoriale d'Action Médico Sociale – 3 rue Louis Lang). Elle a pour thème un bilan du Conseil de Solidarité de l'année 2007. Monsieur le Maire invite l'un ou l'autre des conseillers concernés par le CCAS, à s'y rendre si ils le désirent.

h. Distribution de la lettre du Canton de Marckolsheim

Monsieur le Maire fait la distribution de la dernière lettre du Canton de Marckolsheim qui informe des différentes subventions accordées.

i. Rentrée scolaire

Justin FAHRNER fait un bilan de la rentrée scolaire qui s'est très bien déroulée. Il y a 81 enfants à la maternelle et 175 à l'élémentaire. De nouvelles enseignantes sont arrivées pour l'élémentaire : Mmes Billand, Zagar, Findeli et Koebel.

Les conseillers évoquent le problème de l'écoulement des eaux dans la cour, il n'y a pas de tout à l'égout et en cas de pluie, cela crée de grandes flaques qui empêchent l'accès aux escaliers.

La Commission Bâtiment-Voirie se rendra sur place.

j. Stationnement gênant et circulation

Un conseiller évoque le stationnement gênant de certains véhicules notamment dans la rue de Hilsenheim où le locataire du n°32 stationne devant son domicile alors qu'il y a une aire de stationnement à proximité et occasionne un problème de visibilité lors de la sortie de la rue du Ruisseau.

Les conseillers s'accordent pour dire que la circulation est délicate au croisement de la rue des Cantonniers et du Moulin : problème de priorité, manque de visibilité, enfants qui circulent à vélo. Il faudrait également mettre un passage piéton dans la rue du Moulin. Ces sujets seront abordés lors d'une prochaine Commission Bâtiment-Voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Secrétaire de séance,
Michaël MULLER

Le Maire,
André KRETZ